



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Vincennes, le 19 février 2018

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20, ALLÉE GEORGES POMPIDOU
94306 VINCENNES CEDEX

La Directrice des Études
IGPDE/2018/02/5134

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation au concours interne d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration - session 2018-2019.

P.J. : 4 annexes.

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise une préparation au concours interne d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration (IRA), à l'intention des fonctionnaires et agents de l'État réunissant les conditions requises pour concourir.

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions à la préparation seront closes le **30 avril 2018**.

Le coût de cette préparation peut être soit à la charge de l'agent (inscription individuelle), soit à la charge des administrations.

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents à cette préparation se voient offrir la possibilité de passer commande à l'IGPDE, sous deux formes : la première permet aux candidats de bénéficier de la préparation à distance (commande A) et la deuxième permet aux candidats d'accéder en sus à une préparation en présentiel dispensée dans les locaux de l'IGPDE (commande B).

Par ailleurs, les Instituts Régionaux d'Administration organisent en partenariat avec l'IGPDE, une formation additionnelle en présentiel. Cette préparation est exclusivement accessible aux stagiaires inscrits à la préparation par correspondance et peut **être prise en charge soit par le stagiaire, soit par son administration**. Le règlement de cette prestation s'effectue directement auprès des IRA.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite fortement les candidats à accomplir, d'une part, leur préinscription en ligne et, d'autre part, à procéder au règlement par carte bancaire. Pour ce faire, les candidats, y compris ceux dont la formation serait prise en charge par leur administration, doivent se connecter avant le **30 avril 2018** à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/igpde-prepa-concours>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice des Études,

Isabelle ROUSSEL



**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE
D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION**

– Session 2018/2019 –

I – CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE À LA PRÉPARATION

La préparation est réservée aux candidats réunissant les conditions requises pour concourir lors de la session 2018-2019 dont les épreuves se dérouleront en février 2019.

Les candidats désirant vérifier qu'ils remplissent ces conditions sont invités à se rapprocher de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) – www.fonction-publique.gouv.fr

II - NATURE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 6 juin 2008 fixe la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux Instituts régionaux d'administration (NOR : BCFF0813761A version consolidée au 9 février 2016).

1) ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	DUREE	COEFFICIENT
<p>L'épreuve écrite d'admissibilité consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> – en la rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, – à répondre à une ou deux questions pouvant être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques. 	4 heures	4 dont coefficient 1 pour la ou les questions
2) ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	DUREE	COEFFICIENT
<p>Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conclure cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).</p> <p>Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur les questions relatives aux connaissances administratives générales.</p> <p>En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur.</p>	25 minutes	4
3) ÉPREUVE FACULTATIVE		
<p>Épreuve de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien (préparation orale de 15 minutes), le choix du candidat étant exprimé lors de l'inscription au concours.</p>	15 minutes	1

III - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

A. Sur le concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) :

Le dossier d'inscription au concours interne d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration sera disponible courant octobre :

- sur le site Internet « Score » (site des concours et des recrutements de l'État, portail de la Fonction Publique) – www.concours.fonction-publique.gouv.fr – rubrique « Ecoles de formation »,
- sur le site Internet de chaque IRA (Lille, Nantes, Metz, Lyon, Bastia).

B. Sur la préparation (conditions, nature et programme des épreuves) :

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la responsable de formation :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique
Responsable de la préparation
Christine Cuny – 01 58 64 80 09 – christine.cuny@finances.gouv.fr
20 allée Georges Pompidou
94 306 Vincennes cedex

Ou sur le portail de l'IGPDE : <http://www.economie.gouv.fr/igpde>

C. Congé formation

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration peuvent obtenir des renseignements sur le site Internet de l'IGPDE, à la rubrique : préparations aux concours. Ils peuvent également s'adresser à Mme Bernard au 01 58 64 81 16 ou michele.bernard@finances.gouv.fr.

IV – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Inscription aux épreuves : octobre-novembre 2018 ;
- Épreuves d'admissibilité : mi-février 2019 ;
- Résultats d'admissibilité : début avril 2019 ;
- Épreuves d'admission : mai 2019
- Résultats d'admission : fin mai 2019.

V- AFFECTATION DES LAURÉATS

La réussite au concours débouche sur une scolarité à effectuer dans l'un des cinq IRA situés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes selon le choix formulé par le candidat lors de son inscription au concours, d'une durée d'un an à compter du début du mois de septembre 2019.



**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE
D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION)
– Session 2018/2019 –**

La préparation est réservée aux candidats réunissant les conditions requises pour concourir lors de la session 2018/2019 dont les épreuves se dérouleront en février 2019.

Elle est organisée sous la forme d'un enseignement à distance (supports de cours et module en ligne), complété pour certains agents (inscrits à la préparation en présentiel) par des stages de note administrative, des conférences d'actualité et des stages RAEP.

I. PRÉPARATION À DISTANCE

La préparation se présentera sous forme de 5 supports de cours mis en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissance, des entraînements aux épreuves et des chroniques d'actualité sur les thèmes définis par arrêté fixant la liste des thèmes définis par le ministère de la Fonction publique. Les premiers supports s'inspireront des six thèmes définis par l'arrêté en date du 26 juin 2017.

- politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances ;
- finances publiques et intervention économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'organisation territoriale de la France.

Enfin, cette préparation inclura des entraînements aux épreuves sous forme de devoirs à envoyer à la correction et des corrigés accompagnés de commentaires. Les supports de cours seront diffusés de juin 2018 à janvier 2019.

A) Supports

Préparation en ligne

Les candidats peuvent bénéficier de la préparation « en ligne », via la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE (sur Internet) accessible à l'adresse suivante :

<https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr>

Le candidat inscrit à la préparation en ligne recevra par courriel, en début de session, les modalités de connexion à la plateforme (adresse Internet, identifiant et mot de passe).

L'adresse électronique communiquée sera le futur identifiant qui permettra la connexion à la plateforme de formation à distance.

Les candidats inscrits à la précédente session fourniront comme identifiant la même adresse électronique et le cas échéant, une nouvelle adresse électronique pour la réception des messages.

B) Les entraînements aux épreuves

La préparation à distance ouvre droit à deux types d'entraînement proposés aux candidats inscrits, qui ne constituent pas un enseignement à distance à proprement parler mais sont néanmoins partie intégrante de la préparation à distance :

- 2 concours blancs, qui auront lieu à l'IGPDE les **samedis 22 septembre et 8 décembre 2018**. L'épreuve débutant à 9 heures précises, les candidats devront se présenter à l'IGPDE à 8 h 45. **Aucun retard ne sera accepté.**

- 2 jurys fictifs, qui seront réservés aux candidats admissibles et qui auront lieu en avril 2019 dans les locaux de l'IGPDE. Possibilité sera donnée aux candidats se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer de passer en jury fictif par visioconférence, sous réserve des moyens techniques disponibles.

II - PRÉPARATION EN PRÉSENTIEL

Les candidats inscrits à la préparation en présentiel pourront suivre un stage de note administrative de deux jours consécutifs de 9 h à 17 h durant le mois de juin 2018 (dans la limite des places disponibles).

Par ailleurs, des sessions de formation à la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) seront organisées sur deux jours non consécutifs de 9 h à 17 h durant les mois de novembre, décembre 2018 et janvier 2019 (dans la limite des places disponibles).

Dans le cadre d'une inscription en présentiel, l'IGPDE demande au candidat de bien vouloir communiquer son numéro de téléphone portable pour être tenu informé des possibles annulations ou reports par sms*.

** Le prestataire d'envois de sms choisi par l'IGPDE ne pourra faire aucun usage des numéros de téléphone ainsi transmis.*

III - COURS ORAUX AUPRÈS DES IRA

Dans le cadre du partenariat entre l'IGPDE et les Instituts Régionaux d'Administration (IRA) destiné à rationaliser l'offre de formation continue, les candidats peuvent en outre bénéficier d'une préparation auprès d'un des 5 IRA. Pour toute information concernant le contenu de ces préparations, merci de vous rapprocher directement des IRA.

	Inscription individuelle	Inscription prise en charge par l'administration
IRA de Bastia	370 €	
IRA de Lille	Tarifs non communiqués	
IRA de Lyon	Pas de préparation proposée	
IRA de Metz	290 €	
IRA de Nantes	300 €	365 €

Pour pouvoir s'inscrire auprès d'un IRA, les stagiaires en région doivent être inscrits à la préparation « IRA à distance » de l'IGPDE.

Lors de l'inscription à la préparation à distance de l'IGPDE, les stagiaires intéressés par l'une des préparations offertes par l'un des IRA devront d'abord se préinscrire. L'inscription définitive se fera en **avril 2018 sous réserve d'un quota de « préinscrits » suffisant pour ouvrir une session.**

ATTENTION : le coût de cette préparation en présentiel s'ajoute à l'inscription IGPDE et devra être réglée directement auprès de l'IRA concerné après validation par ses services. Cette inscription peut être à la charge du candidat ou de son administration.



**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE
D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION
– Session 2018/2019 –**

INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Attention ! L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats peuvent s'inscrire soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leur administration.

La date limite d'inscription est fixée au 30 avril 2018.

I - INSCRIPTION INDIVIDUELLE À DISTANCE

Prestations proposées :

- 5 supports de cours mis en ligne ;
- correction de 7 devoirs ;
- **relecture** de l'exposé de fonctions/carrière ;
- participation aux deux concours blancs ;
- vidéo des séances de méthodologie de la note administrative ;
- module RAEP ;
- captation vidéo des conférences d'actualité organisées par le Département prépas concours ;
- participation à deux jurys fictifs pour les candidats admissibles ;
- possibilité de suivre une préparation en présentiel auprès des IRA (sous réserve d'acquiescement de la somme demandée).

La participation forfaitaire s'élève à **65 €**

II – INSCRIPTION INDIVIDUELLE A DISTANCE + PRESENTIEL

Prestations proposées :

- **prestations de la préparation individuelle à distance présentées ci-dessus ;**
- la participation au stage de note de méthodologie de note administrative de deux jours consécutifs de 9 h à 17 h (dans la limite des places disponibles) ;
- la participation au stage RAEP de deux jours non consécutifs de 9 h à 17 h (dans la limite des places disponibles) ;
- l'accès au centre de ressources pédagogiques de l'IGPDE.

La participation forfaitaire s'élève à **140 €**

III - INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION

Les administrations peuvent décider de prendre en charge les frais d'inscription de leurs agents. Deux possibilités sont offertes :

A) Commande A

1) Prestations fournies

- 5 supports de cours mis en ligne ;
- correction de 7 devoirs ;
- **relecture** de l'exposé de fonctions/carrière ;
- participation aux deux concours blancs ;
- vidéo des séances de méthodologie de la note administrative ;
- module RAEP ;
- captation vidéo des conférences d'actualité organisées par le Département prépas concours ; participation à deux jurys fictifs pour les candidats admissibles ;
- le contrôle d'assiduité des agents inscrits, sur demande de l'administration **à l'issue de la préparation.**

2) Tarifs

La participation forfaitaire s'élève à **155 €**

B) Commande B

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents à la préparation à distance **ET** en présentiel.

1) Prestations fournies

- **les prestations de la commande A présentées ci-dessus;**
- la participation au stage de note de méthodologie de note administrative de deux jours consécutifs de 9 h à 17 h ;
- la participation au stage RAEP de deux jours non consécutifs de 9 h à 17 h ;
- le contrôle d'assiduité des agents inscrits à la préparation à distance et aux stages, sur demande de l'administration **à l'issue de la préparation;**
- l'accès au centre de ressources pédagogiques de l'IGPDE.

2) Tarifs

La participation forfaitaire s'élève à **295 €**

IV - INSCRIPTION À UNE PRÉPARATION COMPLÉMENTAIRE EN PRÉSENTIEL DANS L'UN DES IRA

Les candidats devront se rapprocher des IRA de province pour toute information complémentaire.

V – MODALITES D'INSCRIPTION

Vous êtes invité(e) à vous préinscrire en ligne sur le site de l'IGPDE.

<http://www.economie.gouv.fr/igpde-prepa-concours>

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre.
- si vous avez opté pour le règlement par chèque ou mandat-cash, le libellé doit se faire **à l'ordre du régisseur de recettes du Secrétariat général du Ministère de l'Économie et des Finances** et au dos duquel vous **noterez votre numéro de commande**. Le règlement est à adresser au plus tard **le 30 avril 2018** (le cachet de La Poste faisant foi) à :

Régie d'avances et de recettes du SG des MEF
Télédoc 713,
120, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12.

Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) sera transmis par courrier électronique après validation définitive de l'inscription par nos services.

À défaut d'avoir reçu votre certificat d'inscription le 31 mai 2018, il est impératif de contacter au plus vite Christine Cuny (christine.cuny@finances.gouv.fr). Passé cette échéance, il ne sera plus possible de régulariser votre situation.

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents sont invitées à recenser l'ensemble des candidatures à l'aide du tableau de recensement joint, **de vérifier les bulletins d'inscription pré-remplis en ligne** et que chaque candidat remplit les conditions pour concourir à la session 2018.

Le dossier à retourner au plus tard le **30 avril 2018** sera composé :

- du formulaire de renseignements (annexe IV – 1/3) ;
- du tableau de recensement des candidats (annexe IV – 2/3) ;
- du bon de commande de l'administration commanditaire ou à défaut d'une lettre comportant un numéro d'engagement comptable.

Par courrier :

IGPDE
Christine Cuny
20 allée Georges Pompidou
94306 Vincennes Cedex

Ou

Par messagerie :

christine.cuny@finances.gouv.fr

L'IGPDE vous informe :

- **qu'il ne sera pas possible de changer le type d'inscription en cours de préparation,**
- **qu'aucune inscription après la date de clôture ne pourra être acceptée.**

L'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation, sauf accord express de la directrice des Études ou de son représentant. Le refus de remboursement n'est susceptible d'aucun recours. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants lors de leur inscription.

FORMULAIRE

(à renvoyer à l'IGPDE accompagné du bon de commande)

PRÉPARATION AUX IRA SESSION 2018/2019	ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS LE BON DE COMMANDE. MERCİ DE JOINDRE LE BON DE COMMANDE SIGNÉ
--	--

Administration commanditaire

Nom	
Adresse	
N° Siret	

Coordonnées du correspondant de votre administration

Nom	
Adresse	
N° Tél.	
Courriel	

Nom et qualité de la personne habilitée à signer le bon de commande

--

Nom du service payeur :	Tél. :
Adresse :	

Modalités de règlement :

Ordonnance directe de virement Mandat administratif

Rapprochez-vous de votre service payeur pour cocher la case correspondante).

Bon de commande n° :

Je soussigné, ai été dûment informé :

- que la date de clôture des inscriptions est fixée au **30 avril 2018** (cachet de la poste faisant foi) ;
- que tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté ;
- qu'en cas de changement d'affectation de service ou d'administration d'un agent, la prise en charge financière sera assurée par le service signataire ;
- que tout différend avec l'IGPDE fera l'objet d'un règlement amiable ;
- que la programmation en présentiel organisée par les IRA est subordonnée à un nombre suffisant de candidats.

Fait à :

Signature et qualité

Tout dossier incomplet ou illisible sera retourné à l'expéditeur.

Votre contact à l'IGPDE : Christine Cuny – 01 58 64 80 09 – christine.cuny@finances.gouv.fr
--

TABLEAU 1

TABLEAU 1						
LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE A [préparation à distance uniquement]				LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE B [préparation à distance et cours oraux]		
	NOM	PRÉNOM	Montant des frais d'inscription	NOM	PRÉNOM	Montant des frais d'inscription
			155 €			295 €
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
			Sous-total :	Sous-total :		
			Total général :			

RECENSEMENT DES CANDIDATS A LA PRÉPARATION EN PRÉSENTIEL AUPRÈS D'UN IRA

MERCI DE JOINDRE LES BULLETINS DES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS POUR CES FORMATIONS

IRA	Bastia	Lyon	Lille	Metz	Nantes
Tarifs	370 €				

TABLEAU 2				
	NOM	PRÉNOM	IRA choisi	Tarifs
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
Sous-Total :				

ATTENTION : POUR POUVOIR SUIVRE UNE PRÉPARATION EN PRESENTIEL DANS L'UN DES 5 IRA, LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE INSCRITS [À TITRE INDIVIDUEL OU VIA UNE COMMANDE A] A LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE DE L'IGPDE